



BANQUE CENTRALE DU CONGO
COMITE DE POLITIQUE MONETAIRE
Kinshasa, République Démocratique du Congo

COMMUNIQUE

Le Comité de Politique Monétaire (CPM) de la Banque centrale du Congo a tenu une réunion extraordinaire ce mercredi 17 Décembre 2025, sous la présidence de Monsieur André WAMESO NKUALOLOKI, Gouverneur de la Banque Centrale.

Cette réunion a porté sur l'analyse de la conjoncture économique intérieure et l'évaluation de la mise en œuvre de la réforme relative à la réserve obligatoire.

Le CPM a noté qu'au quatrième trimestre de l'année, il s'observe une poursuite de la stabilité sur le marché des biens et services et sur celui des changes. Au 12 décembre, le taux d'inflation en glissement annuel s'est établi à 2,07 % contre 6,17 % au 07 octobre, lors de la dernière réunion ordinaire. En dépit d'une certaine volatilité due aux festivités de fin d'année, le taux de change s'est établi à 2.253,49 CDF/USD à l'indicatif et à 2.302,19 CDF sur le marché parallèle, soit une appréciation de la monnaie nationale respective de 6,4 % et de 9,8 % au 16 décembre comparativement au 07 octobre 2025.

Il sied de rappeler que cette stabilité résulte d'une meilleure gestion de la liquidité à travers les instruments de politique monétaire et de change, et à une organisation plus transparente du marché des changes.

Le CPM a noté un besoin de liquidité bancaire suite à la baisse des avoirs libres des banques à 624,0 milliards de CDF au 16 décembre contre 1.159,0 milliards à fin novembre.

Eu égard à ce qui précède et dans le but de contribuer efficacement au financement de l'économie, le Comité de Politique Monétaire a décidé ce qui suit :

- la baisse des coefficients de la réserve obligatoire sur les dépôts en monnaies étrangères qui passent respectivement de 13,0 % à 11,5 % pour les dépôts à vue et de 12,0 % à 10,5 % pour les dépôts à terme. Cette liquidité sera libérée sur le stock de la réserve obligatoire cristallisé à fin décembre 2021 ;
- la réduction du coefficient sur les dépôts à vue en monnaie nationale de 12,0% à 10,5 % ;
- le maintien inchangés à 0,0 % du coefficient de la réserve obligatoire sur celui sur les dépôts à terme en monnaie nationale et à 17,5 % du taux directeur.

Enfin, le Comité de Politique Monétaire réitère l'encouragement aux opérateurs économiques à dénouer les transactions en monnaie nationale, en vue de tirer profit du comportement de la nouvelle dynamique du marché.

Le Comité de Politique Monétaire ordinaire se tiendra au mois de janvier 2026.

Fait à Kinshasa, le 17 décembre 2025

André WAMESO NKUALOLOKI
Président

